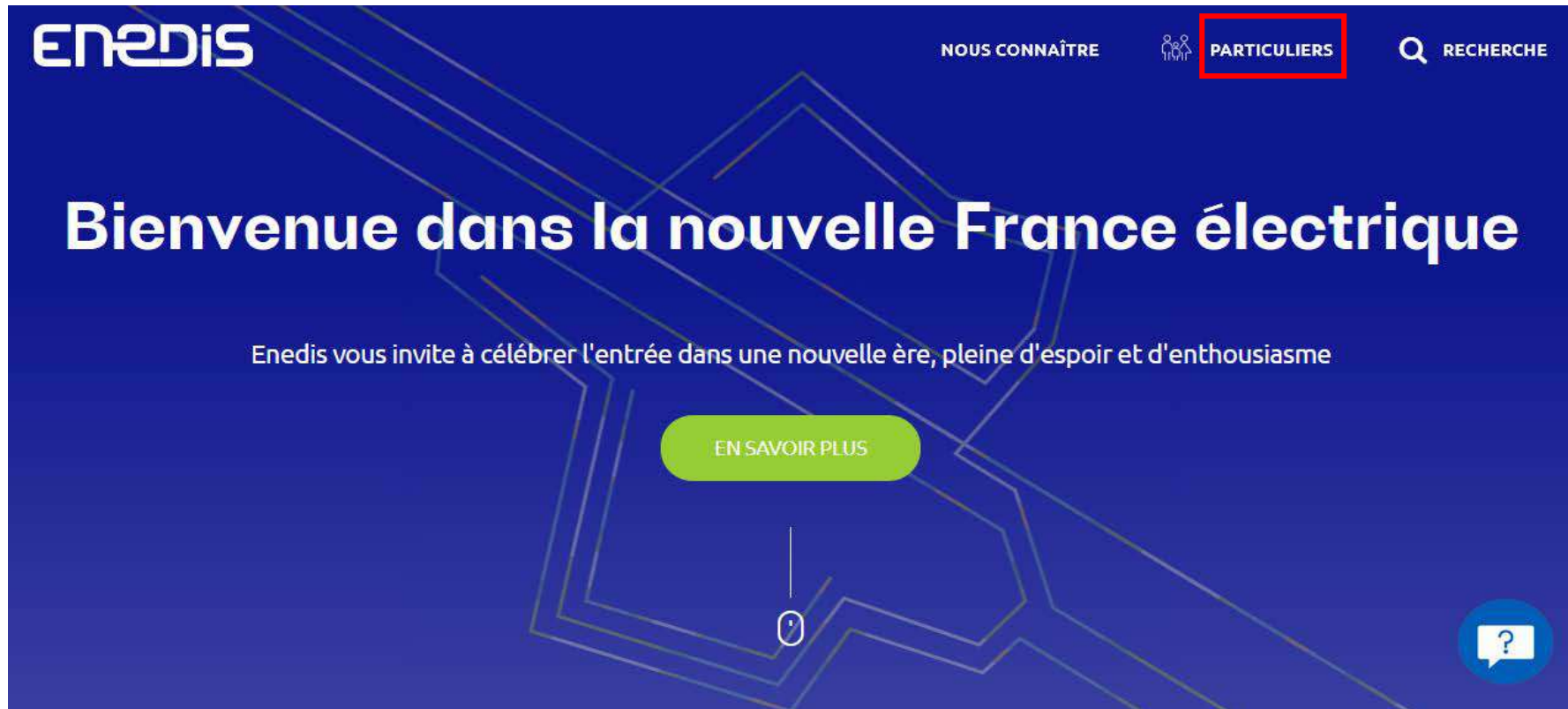


*Déclaration en ligne d'un kit
photovoltaïque en autoconsommation
auprès du gestionnaire de réseau
Enedis*



Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

- Munissez-vous de votre dernière facture d'électricité,
- Connectez-vous à ENEDIS: <https://www.enedis.fr>.



ENEDIS

NOUS CONNAÎTRE **PARTICULIERS** RECHERCHE

Bienvenue dans la nouvelle France électrique

Enedis vous invite à célébrer l'entrée dans une nouvelle ère, pleine d'espoir et d'enthousiasme

EN SAVOIR PLUS

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation



The image shows a screenshot of the ENEDIS website. The background is a photograph of a technician in a blue uniform and white helmet pointing at a Linky smart meter. The ENEDIS logo is in the top left. In the top right, there are navigation links: 'NOUS CONNAÎTRE', 'PARTICULIERS' (highlighted with a red box), and 'RECHERCHE'. The main headline reads 'Linky, le compteur qui compte'. Below it, the text says 'Demandez une installation du compteur au 0800 054 659' and 'Appel et service gratuits.' A blue button labeled 'En savoir plus' is centered below the text. A small graphic of a smartphone with 'Linky' and 'Le compteur qui compte' is positioned above the headline. A question mark icon in a blue circle is in the bottom right corner of the banner area.

ENEDIS

NOUS CONNAÎTRE

PARTICULIERS

RECHERCHE

Le compteur qui compte

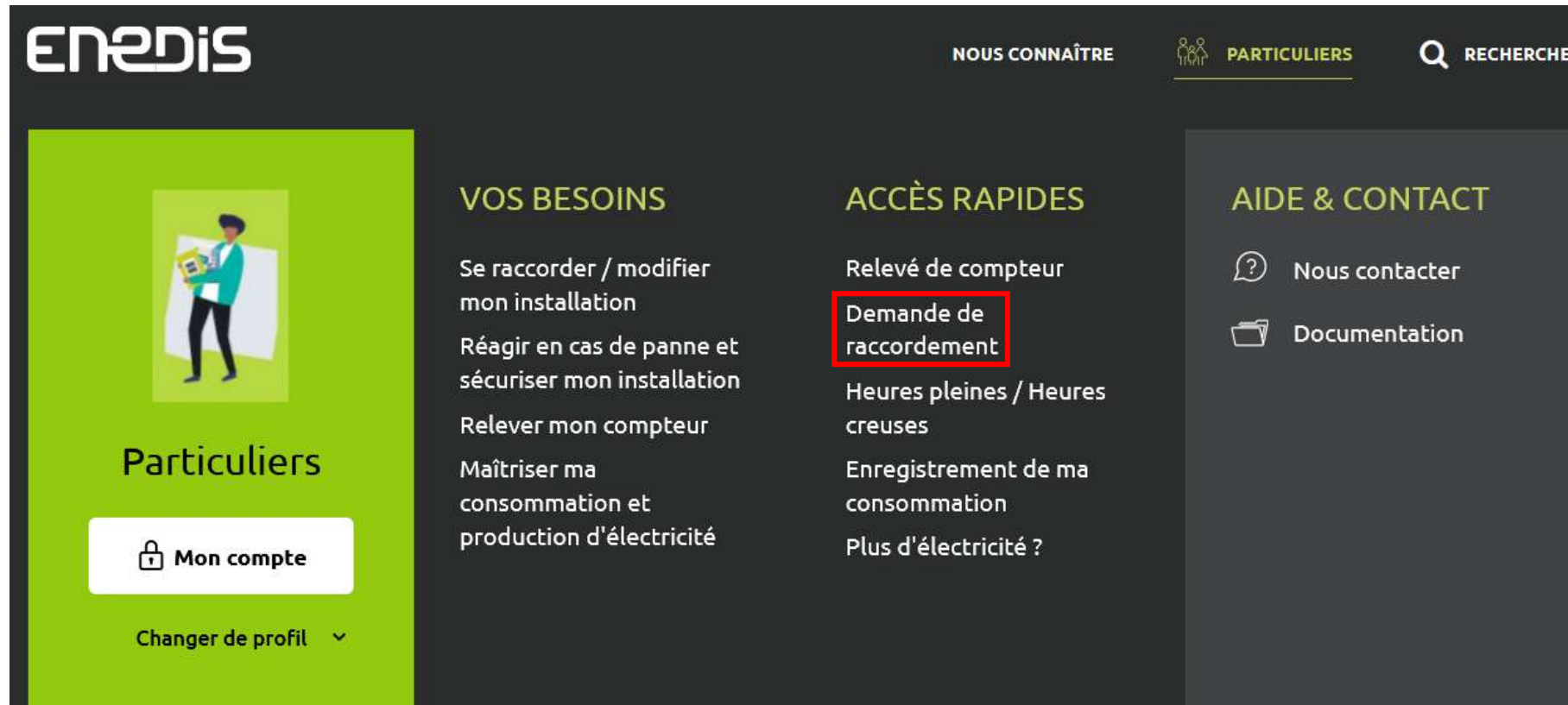
Linky, le compteur qui compte

Demandez une installation du compteur au **0800 054 659**
Appel et service gratuits.

En savoir plus

?

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation



ENEDIS

NOUS CONNAÎTRE **PARTICULIERS** RECHERCHE

Particuliers

Mon compte

Changer de profil

VOS BESOINS

- Se raccorder / modifier mon installation
- Réagir en cas de panne et sécuriser mon installation
- Relever mon compteur
- Maîtriser ma consommation et production d'électricité

ACCÈS RAPIDES

- Relevé de compteur
- Demande de raccordement**
- Heures pleines / Heures creuses
- Enregistrement de ma consommation
- Plus d'électricité ?

AIDE & CONTACT

- Nous contacter
- Documentation

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

← Retourner vers enedis.fr

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Bienvenue dans votre espace client dédié au raccordement !

Vous souhaitez produire de l'électricité photovoltaïque ? Le nouvel arrêté tarifaire « S21 » est publié !

Le nouvel arrêté tarifaire du 6 octobre 2021 est entré en vigueur le 9 octobre 2021. Le portail Enedis-Connect intègrera ses nouvelles dispositions à compter du 4 novembre (report de la date initialement prévue le 27 octobre). Vous trouverez ci-après le lien d'accès au document qui vous accompagnera dans la saisie de votre demande pendant cette phase transitoire : <https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/documentation>

Commencer ma demande

Suivre ma demande

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

Choisir mon type de demande

Raccordement



Nouveau raccordement
en consommation



Production d'électricité
dont augmentation de puissance

Modification ou suppression de mon branchement électrique



Déplacement ou suppression
de mon branchement électrique



Déplacement de mon compteur /
disjoncteur

Commencer

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

L'espace « Client raccordement » est différent de l'espace « Compte client Enedis ».

- Soit vous renseignez votre « compte client raccordement » (adresse mail + mot de passe) pour y accéder,
- Soit vous créez votre « compte client raccordement ».

Accéder à mon espace client raccordement

Mon compte

Adresse mail :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié ?](#)

Vous n'avez pas encore de compte ?

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation



Simuler un raccordement

Vous pouvez réaliser une simulation de votre futur raccordement
Ou utiliser un numéro de simulation pour initier votre demande :

Simulation Ter@



Démarrer une nouvelle demande en ligne

Veillez nous indiquer la commune où se trouvera votre projet :

Démarrer la demande

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

PRÉCISIONS TECHNIQUES DE VOTRE PROJET

Nature de votre projet * :

Déclarer une installation d'autoconsommation

Le choix de l'autoconsommation totale implique qu'il y ait un raccordement consommation déjà existant ou en cours pour le site.

Si votre kit est à plus de 1,80m de hauteur, une déclaration préalable (DP) en mairie doit être déposée.

Le projet nécessite une autorisation d'urbanisme de type * :

Déclaration préalable Permis de construire

Autre type d'autorisation administrative

Aucune

Filière de production * :

Solaire

Technologie * :

Photovoltaïque

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

QUELLE ÉCHÉANCE POUR VOTRE PROJET

Veillez nous préciser à quelle échéance vous souhaitez réaliser votre projet, sachant qu'une date précise vous sera confirmée par Enedis en fonction de la complexité des travaux à mener une fois l'instruction de votre dossier terminée.

Date souhaitée de mise en service : *



Observations :

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

LOCALISATION DE VOTRE PROJET

Merci de renseigner aussi précisément que possible les éléments permettant de localiser votre chantier.

Commune ^{*} :

Modifier

ADRESSE DES TRAVAUX

Numéro :

Voie ^{*} :

Complément d'adresse :

VOUS COLLECTEZ CETTE DEMANDE EN TANT QUE :

Bénéficiaire du projet Mandataire Tiers autorisé

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

LE BÉNÉFICIAIRE DU PROJET

Type de bénéficiaire :

Particulier

Civilité :

Nom * :

Prénom :

Adresse

Pays * :

France

Code postal * :

Commune * :

Numéro :

Voie * :

Complément d'adresse :

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

Coordonnées

Téléphone principal * :

Téléphone secondaire :

Courriel :



Références client

Votre référence de dossier :



VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER DES INTERVENANTS

L'intervenant est un professionnel qui peut être contacté par Enedis lors de la réalisation des travaux (architecte, installateur électricien, syndic de copropriété...).

La demande possède-t-elle un intervenant ?

Oui Non

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

INFORMATIONS POUR LA FACTURATION



La déclaration n'est pas payante, mais il faut quand même renseigner ce champ.

Facture Finale

Souhaitez-vous un duplicata électronique de ce document ? :

Oui Non

Taux de TVA applicable :

Normal  

La TVA à 20% s'applique aux travaux qui :

- portent sur des locaux autres que d'habitation ;
- concernent des locaux d'habitation achevés depuis moins de deux ans ;
- conduisent à une surélévation du bâtiment ou à une addition de construction ;
- augmentent la surface de plancher de la construction existante de plus de 10 % ;
- concourent à la production d'un immeuble neuf.


Suivant

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

Ces différentes informations se trouvent sur votre facture de fourniture d'électricité

INFORMATIONS SUR LE RACCORDEMENT CONSOMMATION EXISTANT


Le producteur est titulaire du contrat * : Oui Non

Numéro du PDL (point de livraison) : 

Puissance Souscrite :

kVA

Le compteur en place est de type * :

- Electro-mécanique 
- Electronique (Compteur LINKY ou CBE ayant un affichage numérique)

AUTRES DEMANDES EN COURS

Il y a une autre demande de raccordement en cours à cette adresse pour une installation de consommation ? *

Oui Non

Il y a une autre demande de raccordement en cours à cette adresse pour une installation de production ? *

Oui Non

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

Puissance du micro-onduleur ou somme des puissances des micro-onduleurs.
Ex: 600W = 0,6 kVA

Puissance crête du panneau ou somme des puissances crêtes des panneaux.
Ex: 2 x 320 Wc = 0,64 kWc

Ces informations sont disponibles sur les fiches techniques situées dans l'onglet « ressources » du site Solarcoop

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

Puissance installée de production* : kVA

Puissance de raccordement demandée* : kVA

Type de raccordement* : Monophasé Triphasé

Puissance crête* : kWc

Surface totale des panneaux* : m²

STOCKAGE D'ÉNERGIE

Existence d'un stockage d'énergie* : Oui Non

PROTECTION DE DÉCOUPLAGE

Cette protection est* : Intégrée aux onduleurs
 Assurée par un relai externe conforme DIN-VDE
 Assurée par une protection de type B1

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

Ces informations sont disponibles sur les fiches techniques situées dans l'onglet « ressources » du site Solarcoop

ONDULEUR(S)

Onduleur de type 1 :

Marque * :

Modèle * :

Nombre d'onduleur(s) de ce type * :

+ Ajouter un autre type d'onduleur

CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION *

Je joins une attestation de conformité visée par CONSUEL

J'atteste avoir mis en place un **Appareil de Production** :
- **fabriqué, assemblé et essayé en usine et qui n'a pas nécessité la création de circuits fixes sur Site** (pose de conducteurs et/ou de leurs protections) : il a par conséquent une puissance installée inférieure ou égale à 3 kVA et n'est pas associé à un dispositif de stockage d'énergie électrique. En accord avec l'article D342-19 du code de l'énergie, il ne nécessite pas d'attestation de conformité visée par CONSUEL;
- comportant un dispositif de découplage conforme à la norme **DIN VDE 0126-1-1:2013-08** ou 0126-1-1 /A1 (réglage du seuil de déclenchement haut à 51,5 Hz);
- **raccordé sur un circuit électrique conforme** aux prescriptions de sécurité de la **NF C 15-100** en vigueur.

Précédent

Abandonner

Suivant

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

VOTRE PROJET



Déclarer une installation d'autoconsommation

situé au :

L'usage : Production

Au bénéfice de

Pour une échéance souhaitée au

ACTIONS SUR VOTRE DEMANDE



[Imprimer la demande](#)

LES DOCUMENTS INDISPENSABLES À L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

Avertissement : Les documents suivants sont obligatoires pour permettre le traitement de votre dossier dans les délais.

Attestation de conformité DIN VDE 0126-1-1/A1*

[Ajouter document\(s\)](#)

Déclaration d'un kit photovoltaïque en autoconsommation

LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Plan de situation

Ce plan permet de localiser la parcelle concernée par vos travaux au sein de la commune. Il peut s'agir d'un plan extrait du cadastre. Ce document est disponible sur le site cadastre.gouv.fr.

[Ajouter document\(s\)](#)

Autorisation d'urbanisme

L'arrêté de permis de construire (il est obligatoire en particulier pour une éolienne dont la hauteur mât + nacelle au-dessus du sol est supérieure à 12 mètres) ou la déclaration préalable (DP) De travaux (comprendre : certificat de non-opposition au projet ; toutefois le récépissé de dépôt de la DP peut suffire à cette étape si la puissance de raccordement ne dépasse pas 6 kVA sur aucune phase); la DP est obligatoire en particulier pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur un toit existant, ou toute autre autorisation administrative requise (pour l'implantation par exemple d'une nouvelle installation hydraulique). À noter que c'est la date de réception de la demande complète, donc avec ce document quand il est nécessaire, qui sera utilisée pour classer l'ordre d'arrivée de projets concurrents sur un même réseau. Si cette Autorisation d'Urbanisme fait l'objet d'une opposition des riverains dans les délais légaux (après affichage terrain), il est nécessaire de prévenir Enedis.

[Ajouter document\(s\)](#)

Photos

Joignez une ou plusieurs photos de l'environnement de votre projet, notamment des ouvrages électriques présents devant la construction ou sur le terrain (emplacement du coffret de branchement, du coffret de coupure, du poteau électrique si le réseau d'électricité est aérien).

[Ajouter document\(s\)](#)

Autre

Si vous souhaitez joindre d'autres pièces qui permettent de clarifier votre projet.

[Ajouter document\(s\)](#)

[Précédent](#)

[Abandonner](#)

[Valider](#)

Si vous devez effectuer une demande préalable (DP) de travaux auprès de votre mairie (si votre kit est à plus de 1.80m de hauteur), joignez votre récépissé de dépôt de la DP.